

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES  
DE NOUVELLE-CALÉDONIE  
1 Rue de la République  
BP 13  
98845 NOUMEA CEDEX  
[www.douane.gouv.nc](http://www.douane.gouv.nc)  
Téléphone : 26.53.00  
Courriel : [port-noumea@douane.finances.gouv.fr](mailto:port-noumea@douane.finances.gouv.fr)

**DEMANDE D'AUTORISATION D'IMPORTATION DE TABACS  
REALISEE PAR DES PARTICULIERS  
POUR LEUR USAGE PERSONNEL**

**PRINCIPES**

- Les importations de cigares, cigarettes et autres tabacs et succédanés de tabac réalisées par des particuliers pour leur usage personnel sont autorisées **dans la limite de 5 kg (poids réel) par destinataire et par an.**
- Ces tabacs ne peuvent faire l'objet d'aucune cession, qu'elle soit gratuite ou onéreuse.
- Les importations de tabac réalisées sous couvert de la présente autorisation sont soumises au paiement des droits et taxes en vigueur.
- Une pièce d'identité en cours de validité doit être jointe à chaque demande d'importation de tabacs.

Nom :		
Prénom :		
Date de naissance :		
Adresse en NC :		
Téléphone :		
Courriel :		
Nature du produit :		Quantité (kg) :
Date : _ / _ / _	Signature du demandeur	

N° 2500/	Nouméa, le _ / _ / _
Accord <input type="checkbox"/>	Refus <input type="checkbox"/>
	Le directeur régional,